

DEC131004DR17

**Décision portant nomination de Florence L'Hostis aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de service UMS3113 intitulée Institut universitaire Européen de la Mer**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer et nommant Yves-Marie Paulet, en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 04 mars 2013 ;

Considérant que Mme Florence L'Hostis a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Rennes 1 du 15 juin 2009 au 07 juillet 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Florence L'Hostis, Ingénieure d'études de 2<sup>e</sup> classe, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de service n°3313 intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer à compter du 01 janvier 2013.

Mme Florence L'Hostis exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Florence L'Hostis est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 25 mars 2013

Le directeur de l'unité

Yves-Marie Paulet

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS

Florence Morineau

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal Olivard